

Les Revenus des Jésuites en Canada,
1701.

NOUS Religieux de la Compagnie de Jesus en Canada soussignez pour obeir a lordre de sa majté. lequel nous a esté notifié par M^r. le Ch^{er}. de Calliere gouverneur et lieutenant general dans toute la [nouvelle] france s[e]ptentrionale et par M^r. de Champigny jntendant du pays Certiffions que nos Revenus fixes et Casuels auec et nos Charges et obligations sont tels qujl en suit

Le Roy par sa liberalité nous donne en Canada pour le soutien de nos missions chez toutes les nations estrangeres de ce pays dans l'estendüe de 7. a 800 lieues une pension sur l'estat de 5000^{li}

De plus par gratification sur les droits d'entrée 315.

Item pour le 3^e. Regent du College de Quebec 400

Il y a encore une aumosne en un don que fait sa majté aux Abnaquis et aux jroquois convertis en la foy pour assister les orphelins, veuues, vieillards Et pauures sans que ny nous ny les missionnaires qui ont soin de Ces sauuages en proffitions en aucune maniere ce don et aumosne est de la somme de 1500^{ff}